

Mechmache sur la police

Intégrale des pages 50 à 55 du rapport complet

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000430/0000.pdf>

La police comme service public

La question de l'insécurité, réelle ou perçue, est devenue une des dimensions importantes du mal vivre dans les quartiers populaires et mérite d'être prise au sérieux. Les modes d'intervention policière essentiellement centrés sur la répression, alors même que qu'une présence plus banale relative à la convivence quotidienne fait souvent défaut, ont montré leurs limites et ont contribué à faire monter de fortes tensions entre forces de police et habitants des quartiers populaires, en particulier chez les jeunes, tensions qui contribuent en retour à alimenter le sentiment d'insécurité.

Les bavures policières récurrentes sont à la source d'un profond sentiment d'injustice. Comme le demandent plusieurs associations dont la Ligue des droits de l'Homme, il faudrait d'ailleurs limiter le port d'armement intermédiaire telles que les flashball et les tasers et interdire les pratiques ayant mené à la mort, telles que la clé d'étranglement. De leur côté, les policiers travaillent dans des conditions éprouvantes ce qui fait dire à un responsable syndical, qu'entre la police et la population : « c'est pas un fossé, c'est un ravin ».

Prendre au sérieux la question de l'insécurité implique de retrouver la confiance des citoyens. La police française est appelée à réformer profondément son approche « autoritaire » et à s'engager, à l'instar de nombreuses expériences étrangères, vers une démarche plus communautaire, territorialisée en partenariat avec les autres institutions, afin de retrouver un ancrage local et un rôle de gardien de la paix⁴⁶.

Quelques extraits d'un rapport sur la police française réalisé par des observateurs internationaux

La collaboration et l'interaction avec la population sont cruciales (...). Vos collègues ont admis qu'il n'y avait pas de communication entre la police nationale et les habitants. Au contraire, les forces de police se concentrent sur la résolution des crimes et la chasse aux criminels au lieu de développer la prévention ou la communication. Elles créent ainsi un « nous contre eux » qui a été clairement observé par les deux équipes, et confirmé par le témoignage de policiers et du public. Pour le dire vite: les habitants pensent que les policiers sont autoritaires et font du profilage racial. En retour, de

⁴⁶ Ces préconisations s'appuient largement sur les propositions émanant des Zonzon 93,

Collectif Stop le contrôle au faciès, Graine de France.

nombreux habitants des banlieues sont perçus comme des marginaux et des criminels. Cette stigmatisation est la source de malentendus et d'idées fausses (...) Cette attitude imprègne toute la société française, ce qui renforce l'écart entre la police et le public. Les policiers doivent recevoir une formation et avoir la motivation pour communiquer avec les citoyens lors des patrouilles, sans attendre d'instructions ou d'autorisation préalable. (...)

On peut dire que le système français de la fonction publique, au moins en ce qui concerne l'application de la loi, est caractérisé par un style trop centralisé. C'est pourquoi ses institutions souffrent, à tous les niveaux de commandement, d'une pensée défensive liée à une résistance institutionnelle au changement. (...)

La réforme commence par le recrutement. La police de la France de 2012 exige beaucoup plus que la capacité de tirer un coup de pistolet ou de faire une poursuite à pied ou en véhicule. Les agents potentiels devraient être guidés par l'esprit du service public, et pas seulement par un enthousiasme pour l'aventure ou pour l'action. La diversité doit aussi être une priorité - pour que la police soit en mesure de communiquer efficacement avec les citoyens, elle devrait - et a besoin de - refléter la population⁴⁷.

21- La police comme service public : orienter l'approche de la police vers le dialogue avec les citoyens

Il convient donc de privilégier la prévention, le dialogue et l'action territoriale et pour cela de :

(a) Réinstaurer la politique des « îlotiers », c'est-à-dire d'agents de police spécifiquement affectés à un quartier donné pendant une longue période, facilitant leur connaissance des habitants du quartier où ils travaillent et, ainsi, leur efficacité sur le terrain. Cela implique de mettre en cause véritablement la politique du chiffre, notamment en remplaçant la prime sur la base de résultats quantitatifs par des mesures incitatives pour un résultat qualitatif.

(b) Mettre en place des compte rendus publics d'activité de la police : tous les six mois par exemple, préparés de façon à ce que tous les citoyens puissent y participer, y compris ceux qui sont considérés comme « des problèmes » par les forces police ou par les habitants. Cette démarche permettrait aux forces de police de partir des problèmes soulevés par les citoyens.

(c) Au niveau local, généraliser les groupes de veille (Groupes locaux de traitement de la

délinquance) auxquels participeront les agents de police travaillant dans le quartier, les élus en charge de la sécurité, des représentants locaux du Ministère de la Justice (via les Maisons du Droit et de la Justice) et du Défenseur des Droits, les citoyens et leurs associations.

(d) Pour fonctionner, ces dispositions appellent à reconsidérer plusieurs éléments réglementaires :

. les agents de police affectés aux zones de la politique de la ville seront autorisés à s'exprimer lors des rencontres avec les habitants de la ville, ou des CLSPD, la fonction primant alors sur le grade ;

. la hiérarchie s'engagera à assurer la protection et l'avancement de carrière d'agents de police qui signalent des entraves au code de déontologie ou des actes illégaux au sein de leurs équipes ou dans leur hiérarchie.

⁴⁷ Observation Mission: the French National Police; its organization, composition and interaction with the citizenry of France Submitted to M. Pierre BALAND, Director-General French National Police & M. Emile PEREZ Director, International Police Cooperation Department French National Police by Mr. Matt J. WOLLMAN S/R Chief, International Police Bureau Los Angeles County Sheriff's Department, 12/21/2012 (Les traductions sont faites par les auteurs du rapport).

(e) Ces dispositions ne peuvent être mises en œuvre sans un effort important de formation et de soutien des policiers dans leur activité. Les suicides dans la police nationale s'élèvent à un par semaine en moyenne ; le bien-être psychologique des agents de police relève de l'intérêt général. Les syndicats de police ont en particulier exprimé le besoin de temps de « débriefing » avec des professionnels extérieurs à la police nationale, notamment suite à des altercations, ou des interventions sur des scènes de crimes ou de violences sévères, et au suivi obligatoire par

des psychologues des agents ayant fait des tentatives de suicide. Cela permettrait aux policiers de disposer d'espaces favorisant une réflexivité sur leurs pratiques.

Il convient de rendre la formation continue possible pour tous les agents. En particulier seront montés des modules de formations spécifiques aux agents affectés aux zones sensibles et ZSP et des stages en milieu associatif leur seront proposés. La formation continue sera valorisée dans le parcours des agents par exemple par des opportunités d'avancement accéléré pour chaque formation supplémentaire suivie d'une évaluation ex-post. Des modules sur la connaissance des quartiers populaires et des acteurs de la politique de la ville seront intégrés dans la formation initiale. Des acteurs associatifs seront mobilisés dans les formations dans une perspective de coformation, ainsi que des universitaires. Un temps sera dédié à l'étude du code de déontologie et à son sens, afin de clarifier notamment les notions de devoir de réserve et d'obligation de dénoncer les actes illégaux.

Une médiation nomade

Alors que la prévention spécialisée s'est largement institutionnalisée, comment toucher les jeunes qui ne vont pas vers les structures qui leur sont pourtant destinées ? Les « hitistes », ceux qui tiennent le mur, sont le plus souvent renvoyés à la police par des municipalités craintives. Provoquer la rencontre, créer un espace de parole autour de leur caravane afin d'occuper l'espace déserté par les passants, tel est l'objectif de la « médiation nomade » mise en place par Yazid Kherfi et ses équipes de bénévoles. L'enjeu est de construire une passerelle vers les institutions existantes. Cette initiative soulève aujourd'hui la difficulté voire la réticence des services publics à s'adapter aux horaires de leur public. A Chanteloup-les-Vignes par exemple, des structures d'accueil sont ouvertes jusqu'à deux heures du matin et le week-end⁴⁸.

22- La police comme service public : instaurer une politique de reçu d'identité

Cette mesure à portée symbolique parce que fortement attendue après les dernières élections présidentielles, représente une des conditions pour la reconstruction du dialogue entre police et populations et plus largement entre populations et institutions.

Du point de vue du Ministère de l'Intérieur, elle peut avoir des effets significatifs sur l'efficacité de l'intervention policière car elle permettra de mesurer le nombre de contrôles d'identité administrés en France, leurs motifs, leurs résultats, leur coût et leur efficacité dans la lutte contre la délinquance ; d'évaluer l'impact de la formation continue des agents en matière de contrôle d'identité et d'enquête ; de protéger les agents de police en cas d'accusation abusive par un tiers ; de mettre en

⁴⁸ www.kherfi.fr

place les réformes nécessaires pour améliorer l'efficacité des contrôles d'identité, ainsi que celle des enquêtes de fond.

Du point de vue du Défenseur des Droits et à l'IGPN / l'IGPS, elle permettra d'avoir des traces des contrôles d'identité administrés en France, leurs motifs, leurs résultats ; de pouvoir traiter les cas de litiges autour de contrôles d'identité abusifs ou discriminatoires sur la base de données objectives.

Pour les citoyens, elle sera le moyen de prouver, à tout moment, l'existence d'un contrôle d'identité, sa date, son lieu, son motif et son résultat, à l'aide d'un document officiel ; d'exercer leurs droits en cas de contrôles répétitifs et injustifiés auprès des instances de recours que sont le Défenseurs des Droits, l'IGS et l'IGPN.

Cette proposition implique une modification l'article 78.2 du code de procédure pénale.

23- La police comme service public : informer et créer des instances d'interpellation et de recours

Le sentiment d'impuissance des citoyens est aussi lié à une méconnaissance des droits et à la grande difficulté des recours. Les relations à la police et à la justice méritent de ce point de vue une attention particulière pour aller vers plus de transparence, de respect des droits et des possibilités de recours.

(a) Les préfetures et le Ministère de l'Intérieur développeront une communication plus claire et plus diffusée sur les droits des citoyens vis à vis de la police.

(b) L'accès aux images de vidéosurveillance filmées par les caméras appartenant à la ville, à l'État ou aux entreprises publiques ou semi-publiques de transport sera facilité conformément aux lois du 21 janvier 1995 et du 20 Octobre 1996 concernant le droit à l'image ;

(3) Un comité d'éthique extérieur à l'IGS et IGPN, composé de magistrats, de policiers retraités, et de membres de la société civile, sera créé pour mener des enquêtes indépendantes et parallèles à celles de l'IGS ou de l'IGPN lors de plaintes contre des employés du Ministère de l'Intérieur pour des violences, homicides ou atteintes graves au code de déontologie, éventuellement au sein du Défenseur des Droits

(4) Sur le modèle de la commission parlementaire, sera instaurée une rencontre annuelle avec des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de la Justice, du Ministère de la Ville, de l'IGPN, du Défenseur des Droits, des magistrats, de la société civile et du milieu associatif lors

de laquelle sera établi et discuté un bilan de l'action publique en faveur de la sécurité dans les quartiers populaire.